Département du Bas-Rhin
Canton de Bouxwiller
Commune de Schwindratzheim

ARRETE MUNICIPAL N° ARR-068-2026
Autorisation d'ouverture des commerces les dimanches avant Noël 2026

Vu l'article L. 3134-4 du Code du Travail
Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 1938 par lequel a été publié le statut règlementant le repos dominical dans l'ensemble du département du Bas-Rhin, sauf à Strasbourg ;
Vu l'ordonnance du 15.09.1944 modifiée par celle du 12.05.1945 rétablissant la légalité républicaine dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle ;
Vu l'avis émis par l'Association des Maires du Bas-Rhin en date du 28 octobre 2026

Considérant les besoins de consommation accrus durant la période de l'Avent, de nature à avoir un impact bénéfique pour le commerce local ;

ARRETE

Article 1er : Les commerçants situés sur le territoire de la commune de Schwindratzheim, sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel :
les dimanches 29 novembre et 6 décembre 2026 de 11h30 à 19h00
les dimanches 13 et 20 décembre 2026 de 10h00 à 19h00.

Article 2 : Le présent arrêté n'emporte pas modification des dispositions légales ou conventionnelles relatives au repos compensateur et aux majorations de salaires.

Article 3 : Les horaires de travail modifiés du fait de l'ouverture des commerces les dimanches 29 novembre, 6, 13 et 20 décembre 2026, devront être affichés sur les lieux et transmis à l'Inspection du Travail.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Hochfelden
- Archives

Fait à Schwindratzheim, le 29.10.2026

Pour le Maire
Véronique ERNEWEIN, Adjointe

MAIRIE DE SCHWINDRATZHEIM * BAS-RHIN *

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la mise en ligne le
30/10/2026